



**Direction générale du territoire
et du logement**

Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Recommandé

Municipalité
de la Commune de Jorat-Menthue
Route de Peyres-Possens 27
1062 Sottens

Personne de contact : Matthias Fauquex
T 021 316 79 32
E matthias.fauquex@vd.ch
N/réf. 145843/MFX-nva

Lausanne, le 15 juillet 2026

**Commune de Jorat-Menthue
Plan d'affectation communal
Constatation de l'entrée en vigueur et retour de plans**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Suite à l'approbation du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) le 22 juillet 2025 et aux arrêts de la Cour de droit administratif et public (AC.2025.0212 et AC.2025.0265) des 25 novembre 2025 et 26 mai 2026 nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date du 26 mai 2026.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, un exemplaire du dossier.

Un dossier reste dans nos archives. En parallèle, nous vous transmettons une copie informatique du dossier par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Centre.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Matthias Fauquex
urbaniste

Annexe
ment.

Copies
Préfecture du Gros-de-Vaud, à Echallens
Voyer de la Région Centre
DGMR
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 145843